

payable sur la subvention des 800,000 acres de terres convertie en la somme de \$280,000 ci-dessous mentionnée et dont l'emploi abusif forme le sujet des accusations portées par le conseil des opposants.

Un Acte de la législature de la province de Québec, adopté en 1890, 54 Victoria ch. 37, statue que : " Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, en tout " temps, sur le rapport du comité des chemins de fer du conseil exécutif, d'annuler " la charte de toute compagnie de chemin de fer constituée en corporation en vertu " des lois de cette province, lorsque la dite compagnie ne s'est pas conformée aux " exigences de sa charte, quant au commencement et au parachèvement de ses " travaux dans le temps requis, ou lorsqu'elle est devenue insolvable, ou ne continue " pas ou est incapable de continuer les travaux, ou pour toute autre cause qui, de " l'avis du lieutenant-gouverneur en conseil, est suffisante pour justifier telle " annulation."

Cet Acte fut présenté à la législature de la province de Québec avec l'intention avouée d'annuler la charte de la Compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs, et de forcer les actionnaires à vendre leurs droits à des prix raisonnables, afin de permettre à d'autres personnes de construire le chemin.

Un autre Acte de la législature de la province de Québec, adopté en 1890, 54 Victoria, ch. 88, autorise le lieutenant-gouverneur en conseil à accorder les subventions suivantes :

(1) " Pour contribuer dans les frais de construction du pont à ériger sur la " grande rivière Cascapédia, sur le chemin de la baie des Chaleurs, une subvention " ne dépassant pas en totalité \$50,000; à la condition que ce pont soit construit à " l'endroit fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui pourra ordonner que ce " pont soit construit pour les voitures et les piétons, en même temps que pour les " convois de chemins de fer, s'il croit la chose dans l'intérêt public.

(2) " Pour aider à compléter et équiper le chemin de fer de la baie des Chaleurs, " dans toute sa longueur, pour la partie non commencée et celle non terminée, " environ 80 milles, à aller au ou près du bassin de Gaspé, 10,000 acres de terre par " mille n'excédant pas en tout 800,000 acres; payable à toute personne ou toutes " personnes, compagnie ou compagnies, qui établiront qu'elles sont en état de faire " les dits travaux et de fournir le matériel roulant pour toute la voie, et de la main- " tenir en bon état; et aussi à condition que la balance des dettes privilégiées dues " par la Compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs, soit payée, le tout à la " satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil."

Au mois d'octobre 1890, M. Heaton Armstrong, banquier de Londres, Angleterre, et M. John J. McDonald, entrepreneur, furent invités par l'honorable M. Mercier à faire une offre pour l'achèvement du chemin de fer de Métapédia à Paspébiac (100 milles).

En novembre, même année, M. John J. McDonald alla examiner avec soin le chemin, et subséquemment, l'honorable M. Mercier proposa, dans une entrevue, à MM. Heaton Armstrong et John J. McDonald une subvention de \$10,000 par mille pour les 40 milles de voie à construire de Cascapédia à Paspébiac.

Quelque temps après, MM. Heaton Armstrong et John J. McDonald offrirent d'achever la section entre Métapédia et Cascapédia (du 1er mille au 60ème) et de construire la section entre Cascapédia et Paspébiac (du 60e mille au 100e), moyennant une subvention de \$400,000 par la province de Québec, et la faculté de gager sur le chemin \$2,000,000 d'obligations, dont l'intérêt à 5 pour cent, durant dix ans, serait garanti par la province de Québec, sous la condition d'un dépôt en argent de \$840,000, que MM. Heaton Armstrong et John J. McDonald feraient entre les mains du gouvernement.

Au mois de décembre 1890, M. John J. McDonald rencontra M. Ernest Pacaud, qui faisait office d'intermédiaire entre le gouvernement provincial et lui, et que M. McDonald, entrepreneur éclairé par quelque expérience antérieure, considérait comme le meilleur agent qu'il pût employer dans ses négociations ou ses affaires avec le gouvernement provincial. Il fut alors convenu que MM. Heaton Armstrong et John J. Macdonald s'engageraient à achever le chemin de Métapédia à Paspébiac, et paie-